

Jeunes et droit de vote : l'enjeu n'est pas tant l'âge que l'effectivité

Alors que le débat public s'anime une fois de plus autour de la question de l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) souhaite rappeler une priorité essentielle : ce n'est pas l'âge qui peut *seul* garantir la participation des jeunes à la vie publique, mais les conditions d'effectivité de ce droit.

Les membres de notre réseau, jeunes engagés - qu'ils soient en attente du précieux sésame ou primo-votants - élus locaux, professionnels, et militants associatifs, sont partagés sur l'âge le plus pertinent d'accession au droit de vote, mais tous nous interpellent sur ce qui permettrait d'accompagner et de redonner du sens à l'acte de vote.

En effet, le débat sur l'abaissement de l'âge du droit de vote ne peut être dissocié d'une réflexion globale sur les moyens d'assurer l'inclusion démocratique de tous les citoyens, dès leur plus jeune âge. La question est cruciale à l'heure où plus d'un jeune sur trois ne s'est pas déplacé pour voter aux dernières élections législatives (et seulement 1 jeune sur 3 a voté aux européennes). Il faudrait peut-être d'abord se demander comment convaincre les jeunes majeurs de l'enjeu électoral plutôt que d'étendre le droit électoral de manière illusoire.

Le droit de vote est un pilier fondamental de la démocratie, mais pour qu'il soit pleinement exercé, force est de constater qu'il n'est pas encore accompagné de dispositifs concrets pour tous les jeunes sur tout le territoire, en dépit de la demande des jeunes générations. Les jeunes de notre réseau, soutenu par nos élus et nos professionnels jeunesse, formulent cinq propositions :

1. La sensibilisation à la vie publique et citoyenne : L'éducation civique, dès le plus jeune âge, doit donner aux jeunes les clés pour comprendre les institutions et le rôle qu'ils peuvent y jouer. Les jeunes de notre réseau demandent que l'on se donne les moyens de la rendre attractive en allant au-delà de la description des institutions.
2. La clarification des enjeux et des droits : Une information claire, accessible et adaptée sur les enjeux politiques et les droits citoyens est indispensable pour lutter contre le désintérêt ou la méfiance envers les processus démocratiques.

3. La facilitation de l'expression des jeunes : Des espaces de parole et de débat doivent être multipliés pour que les jeunes puissent se sentir entendus et pris au sérieux.
4. Une meilleure formation aux médias et au tri de l'information. La sensibilisation aux bulles informationnelles des réseaux sociaux, à la mésinformation et aux outils techniques qui la facilite ou la limite.
5. La reconnaissance de leur engagement : Que ce soit dans des associations, des mouvements citoyens ou au sein de conseils de jeunes, les formes d'engagement des jeunes méritent d'être valorisées, facilitées et prises en compte dans les politiques publiques.

Le véritable défi réside donc dans la mise en place de ces dispositifs, qui garantiront que chaque jeune, quel que soit son âge, se sente légitime et prêt à participer pleinement à la démocratie.

L'Anacej appelle ainsi les pouvoirs publics, les collectivités et les acteurs éducatifs à concentrer leurs efforts sur ces leviers d'action. À travers ses initiatives, l'Anacej continuera à promouvoir des projets permettant aux jeunes de prendre pleinement leur place dans la vie démocratique et à activer une citoyenneté des enfants et des jeunes.